

Convocation et affichage : 10 12 2021

Étaient présents : Tous les conseillers sauf M de PORTAL et Mme MAISSON

M MONNET Michel est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 10 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec ajout d'un point sur l'église.

Logement communal :**UNANIMITE**

Le maire s'est rendu au tribunal de Trévoux le 22 11 2021 pour le problème avec notre locataire. La prochaine séance est prévue le lundi 10 01 2022.

Il convient de prendre une délibération pour que le maire puisse être mandaté par la commune pour représenter celle-ci.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal valident que la maire puisse représenter en justice la commune de Bouligneux le 10 janvier 2022 et pour toute autre date ultérieure dans l'affaire concernant Mme LAPOINTE Catherine.

Ouverture de crédits en Investissements :**UNANIMITE**

Le maire rappelle qu'en préalable à l'ouverture du BP 2022, il convient par prudence d'ouvrir des crédits en investissement à hauteur de 25% de ceux du BP 2021.

Les lignes de crédits à ouvrir se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2021	25 % en 2022
20 : immobilisations incorporelles	9 000,00	2 250,00
21 : immobilisations corporelles	112 130,00	28 032,50
23 : immobilisations en cours	210 736,00	52 684,00
TOTAL	331 866,00	82 966,50

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'ouverture de crédits en investissement à hauteur de 25 %.

Salle communale :**INFORMATION**

Le maire est chargé de pendre RDV avec une société de téléphonie pour vérifier la connexion possible depuis le boîtier de desserte situé sur le logement communal voisin.

Le maire donne le planning des opérations de la tranche 5 :

CCTP pour consultation des entreprises en ligne sur le site de la voix de l'Ain le 17 12 2021

Retour des offres le 17 01 2022

CAO pour analyse des offres et choix des candidats fin janvier 2022 (date non encore arrêtée)

L'architecte M GUYONNET a présenté son contrat de maîtrise d'honoraires qu'il convient de valider par délibération

Le contrat est arrêté à la valeur de 40 498,85 € TTC.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le contrat d'honoraires présenté.

Les travaux de beffroi ont été achevés mi-décembre.

Informations diverses :

Numérotation des voies : le travail se terminera le 17 12 2021 en RDV en mairie avec la poste

Drive cadeau du père Noël le samedi 18 12 2021 entre 17h30 et 18h30.

La lame pour la neige sera transférée chez GRIARD SA pour remise en état.

Retour des registres d'état civil le 23 12 2021 après restauration auprès de M JUILLARD.

Poursuite des demandes de taille de haies auprès des riverains.

Fin 21h15.

La prochaine séance est fixée au jeudi 27 janvier 2022 à 20h00 en mairie.